



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mai 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dix-huitième session

Point 4 f) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

78/3. Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 73/4 du 19 mai 2017 sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique,

Se félicitant du succès de la quatrième Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Bangkok et en ligne du 14 au 17 décembre 2021¹,

1. *Approuve* la Déclaration ministérielle sur le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique² et le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026)³ ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique ;

b) D'aider les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à mettre en œuvre le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026), en coopération avec les autres entités concernées ;

c) De procéder à une évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action régional en 2026 et de soumettre un rapport assorti de recommandations à cet égard à la cinquième Conférence ministérielle sur les transports ;

d) De lui rendre compte, à sa quatre-vingt-troisième session, de l'application de la présente résolution.

10^e séance plénière
27 mai 2022

¹ ESCAP/78/15.

² ESCAP/78/15/Add.1.

³ ESCAP/78/15/Add.2.